

# LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Plénière du 29/04/2021

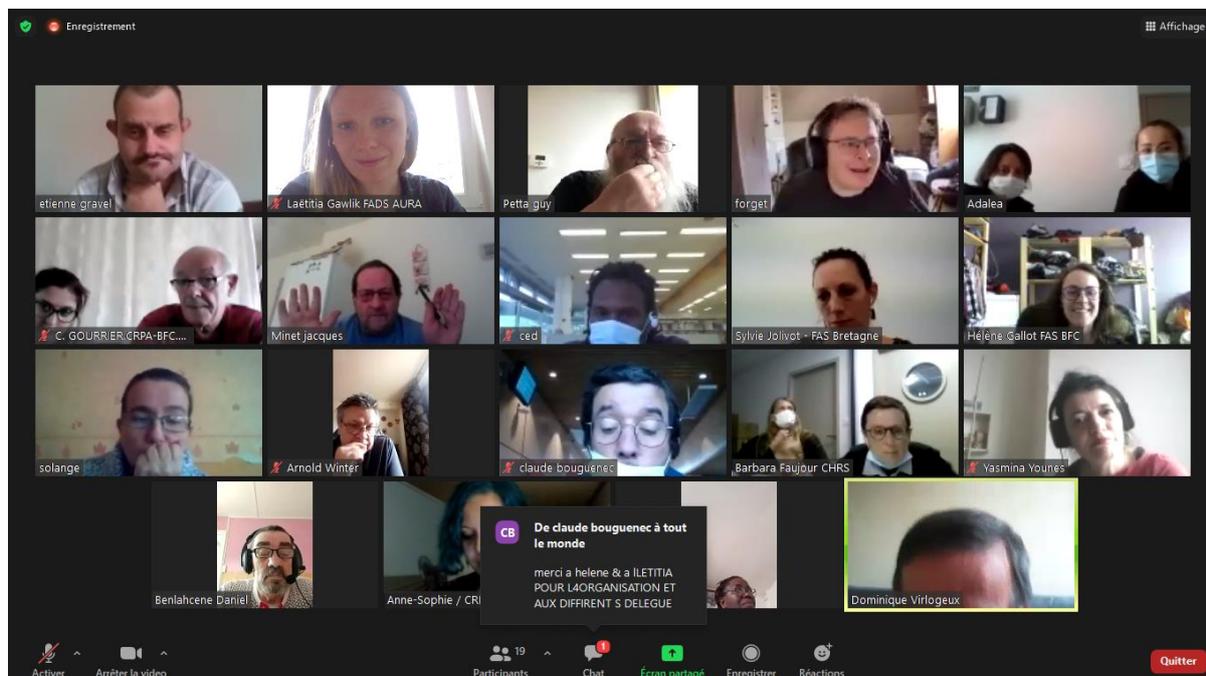
Par visioconférence

*24 participants*

*Dont 2/3 de personnes accompagnées et accueillies*

*De toute la France : Bretagne, Grand-Est, Auvergne – Rhône-Alpes, Guadeloupe...*

## *La plénière en photo*



## Le CRPA en quelques mots :

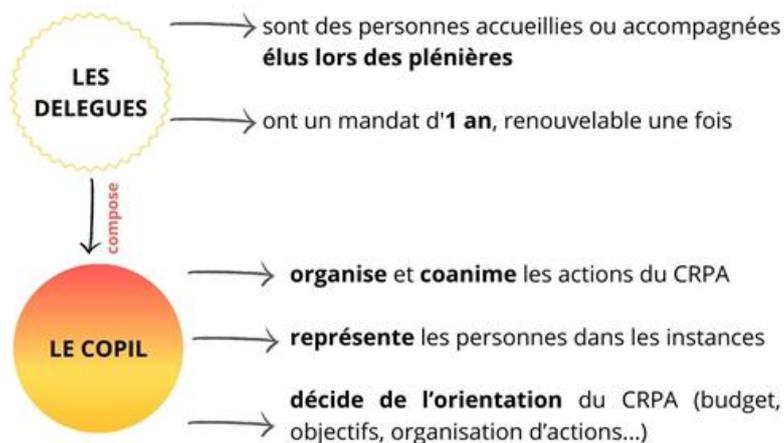
### Le projet du CRPA

Le CRPA (Conseil Régional des Personnes Accueillies ou Accompagnées) est né en 2010 pour favoriser la participation des personnes précaires dans l'élaboration des politiques publiques. Les CRPA sont reconnus officiellement par l'Etat par le Décret n° 2016-1440 du 26 octobre 2016.

Nos objectifs :

- Redonner du pouvoir d'agir aux personnes accueillies ou accompagnées
- Promouvoir la participation et la place égale de tous dans les débats et échanges
- Influencer sur les politiques publiques afin d'améliorer les conditions de vie des personnes précaires

### Organisation du CRPA



### C'est quoi une plénière du CRPA ?

C'est une grande « réunion » qui a lieu 4 fois par an, au minimum 2/3 des personnes présentes sont des personnes accompagnées.

Ces réunions permettent de recueillir la parole des personnes accueillies et accompagnées et de formuler ensemble des propositions pour améliorer les politiques publiques. Ces propositions seront portées par les délégués du CRPA dans des réunions d'élaboration et de mise en place des politiques publiques.

# Sommaire

## INTRODUCTION

**Présentation du CRPA** – page 1

**Présentation du sujet** – page 3

**Règles de vie** – page 4

## ATELIERS

**Ateliers 1** – Quelles solutions pour prévenir les expulsions ? Page 4

**Ateliers 2** – Adaptation du logement pour les personnes en situation de handicap :  
quelles obligations de la part des structures ? Page 6

**Ateliers 3** – Maintien dans le logement et faible revenu, quelle solution ? Page 8

## Présentation du sujet

Les CRPA Bretagne, Bourgogne Franche-Comté et Auvergne – Rhône-Alpes ont choisi d'aborder le sujet du maintien dans le logement car c'est un sujet qui nous semble important.

Nous avons parlé de l'hébergement et du logement lors de plénières du CRPA dans nos régions, nous avons vécu ou entendu parlé de situations qui nous donnent envie de nous exprimer sur ce sujet. Ce sujet est également dans l'actualité puisqu'avec le confinement, de nombreuses places d'hébergement ont été ouvertes ce qui a considérablement réduit le nombre de personnes, de familles, à la rue. Mais que va-t-il se passer en juin avec la fin de la trêve hivernale ?

Aujourd'hui, avec cette plénière, nous souhaitons démontrer qu'il existe des solutions pour que les personnes qui ont accès à un logement ne soient pas remises à la rue.

## Règles de vie

*Les règles de vie du CRPA, que nous avons construites ensemble*

- On peut venir une seule fois, ou plusieurs fois, de manière continue ou discontinue. C'est à la carte !
- La parole de l'un vaut la parole de l'autre
- On parle à partir de son expérience, quelle que soit la situation personnelle ou professionnelle dans laquelle on se trouve
- On parle en son nom, pas au nom d'une structure dans laquelle on travaille / on est accueilli
- Quand on ne comprend pas, on n'hésite pas à demander à se faire expliquer de nouveau !
- On se respecte les uns les autres, on ne coupe pas la parole
- On valide ensemble le travail effectué
- Les pauses sont prévues, ne pas oublier de les rappeler aux animateurs
- Quand on s'engage dans un groupe de travail, on le fait sérieusement

### Le CRPA en visioconférence

- Quand on s'inscrit à un événement en visio, on tient ses engagements
- On se connecte à l'heure ou un peu avant. L'animatrice du CRPA se tient à votre disposition pour vous aider
- Quand quelqu'un prend la parole, on coupe son micro pour ne pas interférer
- On met ou on ne met pas sa caméra, c'est comme vous voulez !
- Il est possible de participer en audio ou en visio suivant les équipements que vous avez.
- On porte ensemble le CRPA, on est solidaire !

## Atelier 1 – Quelles solutions pour prévenir les expulsions ?

### Constats

- Il y a des solutions en amont des expulsions, mais il y a globalement peu de prévention
- Au stade de l'expulsion, la situation est devenue grave et complexe à résoudre
- Les bailleurs sociaux laissent la situation se dégrader trop longtemps avant d'alerter les acteurs sociaux
- La CAF ne paie pas directement le loyer au bailleur, mais au locataire, ce qui peut augmenter les risques d'impayés lorsque les locataires rencontrent des difficultés **MAIS** la CAF n'a pas à infantiliser les locataires en orientant la destination des allocations versées vers les bailleurs
- Les bailleurs sociaux demandent à percevoir les allocations en direct, en garantie du paiement d'une partie du loyer
- Une expulsion coûte peu au bailleur mais très cher à la personne expulsée et à la société
- Le fonctionnement "tout dématérialisé" de la CAF est problématique
- Les pare-feux mis en place pour protéger les personnes socialement vulnérables de l'expulsion empêchent parfois d'expulser des personnes qui sont irrespectueuses (dégâts dans le logement, conflits importants de voisinage etc.)

### Solutions

- Expérience en Bourgogne Franche Comté : au 1er non-paiement de loyer, le bailleur mandate une assistante sociale chez le locataire. Dans ces conditions, le problème a plus de chances d'être réglé
- Mesure ASRL (accompagnement social renforcé dans le logement) qui permet un accompagnement par un travailleur social et l'ouverture de dossiers (par exemple surendettement...). Suivi sur 1 année, protocole de cohésion sociale (expérimentation menée dans les Côtes d'Armor).

### Propositions

#### *Développer les partenariats*

1. Création d'un réseau réunissant localement les acteurs sociaux (CAF, départements, CCAS, associations, travailleurs sociaux, Banque de France, bailleurs et écoles) pour que les solutions soient bien identifiées
2. Développer la culture de la transversalité pour valoriser les bonnes pratiques

## Sur la procédure d'expulsion

1. Proposition d'intervention immédiate de travailleurs sociaux lors de non-paiement d'un loyer
2. Interdire les expulsions sans solution de relogement, d'accompagnement social (y compris des mesures contraignantes)
3. Annuler les systèmes de frais qui s'ajoutent aux dettes des locataires et les mettent encore plus en difficulté (démarches des bailleurs sociaux : courrier recommandés facturés 100 € au locataire...)

## Sur l'accompagnement social

1. Informer les locataires sur leurs droits (à partir de quand peut-on faire un dossier de surendettement ?)
2. Suivi social de qualité, sur la durée nécessaire pour la personne, dans les meilleurs délais
3. Proposer une aide au suivi du budget
4. Travailler sur l'image du travailleur social : le dédramatiser, faire en sorte qu'il ne fasse pas peur (peur qu'il enlève la garde d'un enfant, qu'il contribue à expulser...) alors qu'il est là pour accompagner les familles et faire en sorte que les situations s'améliorent et les personnes puissent rester dans le logement
5. Développer la mesure ASRL
6. Développer le travail social chez les bailleurs, pour permettre un lien moins administratif que l'envoi de courriers de relance et d'orienter les familles en difficultés vers les acteurs qui peuvent les aider



## Atelier 2 - Adaptation du logement pour les personnes en situation de handicap : quelles obligations de la part des structures ?

### Constats

- Peu d'offres de logements adaptés, très grande attente pour avoir un logement
- Les structures ont du mal à aménager : il faut beaucoup insister pour changer les équipements
- En ville, les trottoirs ne sont pas assez larges pour les personnes en fauteuil, ou quand il faut monter ou descendre d'un trottoir ce n'est pas simple. Certaines personnes en fauteuil, sont obligées de rouler sur le bord de la route
- Pourtant, des lois existent
- Comment on peut mettre une personne handicapée aux troisièmes étages.
- Pour les personnes, le handicap est parfois soudain
- Les personnes qui s'occupent des personnes en situation de handicap manquent de connaissances
- La question du vieillissement et de perte d'autonomie est liée et se recoupe

### Propositions

#### *Sur l'information*

1. Avoir plus de sensibilisation sur cette question (via les médias, une fois par an au niveau national)
2. Une journée de formation aux lois en rapport avec le handicap ouvert à tout le monde : pros et personnes concernées
3. Faire remonter au niveau des politiques pour faire changer les choses.
4. Créer un flyer pour les personnes en situation de handicap qui leur permette d'avoir les informations qui les concernent
5. Sensibilisation des bailleurs sur ces questions
6. C'est un travail d'ensemble et d'équipe qui doit se mettre en place
7. Envoyer une délégation dans chaque mairie afin d'augmenter la pression sur ces questions

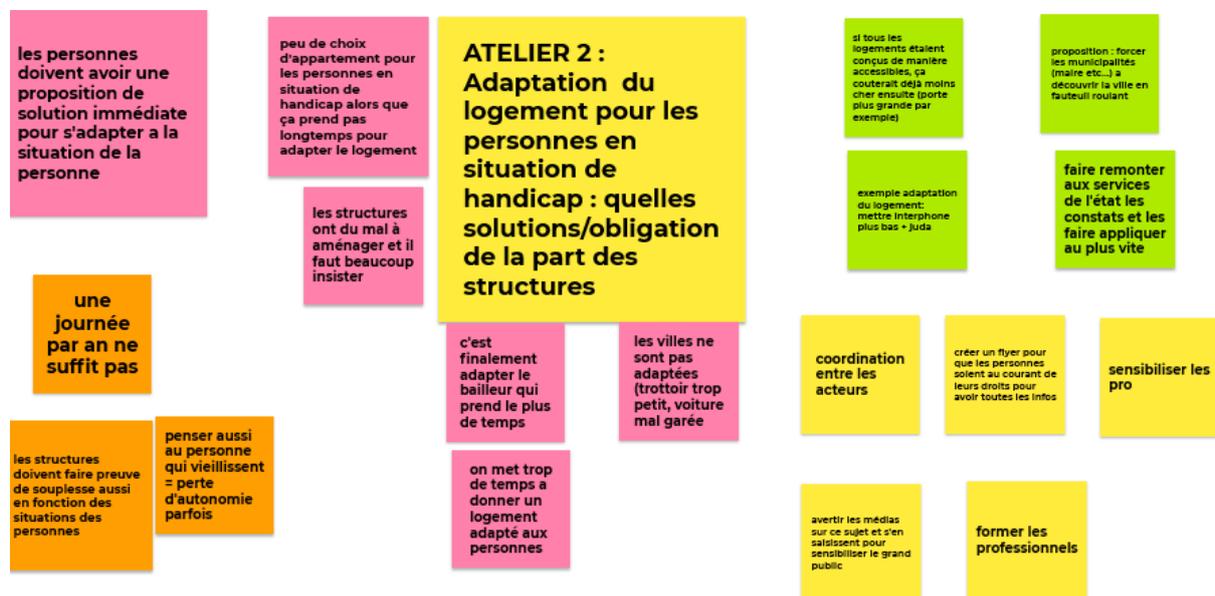
#### *Sur la construction des logements*

1. Adapter l'ensemble des équipements du logement (rangements, hauteur du judas...)
2. Les personnes en situation de handicap doivent avoir une solution immédiate pour que la personne puisse continuer au mieux sa vie
3. Si tous les logements étaient conçus accessibles, ça coûterait déjà moins cher

## Paroles de participants

« Ce n'est pas normal d'attendre 7 ans pour avoir un logement adapté, il faut que ça aille plus vite »

« Le plus difficile, c'est de faire rentrer dans la tête du bailleur le bon côté de la chose »



## Atelier 3 - Maintien dans le logement et faible revenu, quelles solutions ?

### Constat

- On attend que la personne ait trop de loyers impayés avant d'agir pour l'aider, il faut agir dès le 2<sup>ème</sup> impayé. C'est comme ça qu'on arrive à l'expulsion
- Dans les Vosges, on n'expulse pas les personnes mais on les met sous curatelle
- Les gens ont honte d'aller demander de l'aider, il faut les accompagner
- Les travailleurs sociaux sont présents et accompagnent **si** l'on va les chercher
- Beaucoup de personnes qui ont quitté la rue ont du mal à s'adapter dans leur nouveau logement car tout leur lien social c'est la rue (et y retournent)
- Il y a un fossé entre les délais d'expulsion et la prise en charge de la personne qui va être expulsée
- Méconnaissance des droits
- Manque d'accompagnement social
- L'ADIL est un bon appui, mais n'est pas assez connu

### Solutions

- L'AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement)
- La FSL (Fonds Social pour le Logement) est une aide pour différents sujets concernant le logement et dans certaines régions elle traite le sujet du maintien
- Des projets se mettent en place pour donner un accès à des logements : Alynea à Villeurbanne installe des mobil-home aménagés dans une friche pour un public varié, *La parenthèse* fait un projet similaire pour les grands-marginaux
- Actuellement l'association *AlonDéor* monte un site sur la question de la rue au logement pour permettre aux gens de sortir de la rue pour atteindre le logement
- Il existe un site [www.jenepeuxpaspayermonloyer.gouv.fr](http://www.jenepeuxpaspayermonloyer.gouv.fr) qui donne l'ensemble des dispositifs existants

### Propositions

#### Sur l'information

1. Faire des plaquettes informatives à mettre dans les structures
2. Développer la représentation des locataires
3. Remettre des concierges dans les immeubles (lien social, soutien des locataires...)

#### Sur le travail en transversalité

1. Créer une instance exécutive sur le modèle des COMED DALO ou des commissions FSL avec tous les acteurs (EDF, bailleurs, CAF...) qui

permette l'articulation et la coordination des acteurs. Le locataire saisit cette instance pour statuer sur la situation et trouver des solutions en transversalité (éviter que la situation empire)

## 2. Décloisonner les administrations

### Sur le travail social

1. Continuité dans l'accompagnement : les travailleurs sociaux qui accompagnaient les personnes auparavant dans la rue doivent continuer de les accompagner encore un peu dans leur logement jusqu'à ce qu'ils se sentent enfin vraiment chez eux et deviennent autonomes
2. Développer la pair-aidance et le travail pair pour aller visiter les personnes dans le logement et les accompagner dans leurs démarches
3. Créer une ligne téléphonique que les locataires peuvent appeler dès qu'elles ont un problème ou une question → « filet de sécurité »
4. Extension des dispositifs des pensions de famille et du logement d'abord

### Paroles de participants

« J'ai trouvé un ami il y a quelques jours qui a choisi de quitter le logement car il avait un dossier d'endettement et il ne savait plus par où commencer. Il aurait besoin d'un accompagnement pour ses dossiers administratifs. Il ne faut pas oublier qu'on est un pays où on demande beaucoup de paperasseries administratives. Souvent les personnes baissent les bras aussi car l'administratif pour beaucoup, c'est assez énergivore en plus des difficultés personnelles »



## Remerciements

Merci aux délégués des CRPA Bourgogne Franche-Comté, CRPA Bretagne et CRPA Auvergne – Rhône-Alpes pour l'organisation à cette plénière en visio-conférence.

Nous remercions l'ensemble des participants pour les échanges fructueux.

### **Vous souhaitez découvrir le CRPA ?**

*Le CRPA Bourgogne Franche-Comté*

Hélène Gallot : [participation-bfc@federationsolidarite.org](mailto:participation-bfc@federationsolidarite.org) – 07 76 09 23 12

*Le CRPA Bretagne*

Sylvie Jolivot : [participation-bretagne@federationsolidarite.org](mailto:participation-bretagne@federationsolidarite.org) – 06 47 80 23 05

*Le CRPA Auvergne – Rhône-Alpes*

Laëtitia Gawlik : [laetitia.gawlik@armedusalut.fr](mailto:laetitia.gawlik@armedusalut.fr) – 07 77 26 96 09